



CONVENTION PLURIANNUELLE DE PARTENARIAT POUR LA MISE EN ŒUVRE D'UN PLAN D' ACTIONS REGIONAL DE PROMOTION DE L' ENTREPRENEURIAT FEMININ EN HAUTE-NORMANDIE 2012 / 2014

Vu :

l'Accord-cadre national en faveur de l'entrepreneuriat des femmes, signé le 6 février 2012 par Madame Roselyne Bachelot-Narquin, Ministre des solidarités et de la Cohésion sociale et par Monsieur Augustin de Romanet, Directeur Général de la Caisse des Dépôts et Consignations,

l'expérimentation menée par la Caisse des Dépôts dans 5 régions pilotes dont la Haute-Normandie, dans le prolongement de l'Accord-cadre, qui a donné lieu à un rapport du cabinet Plein Sens en juillet 2012 comprenant l'analyse de l'offre existante et des propositions d'actions,

la feuille de route de la grande conférence sociale des 9 et 10 juillet 2012, et son objectif N° 4 « atteindre l'égalité professionnelle et améliorer la qualité de vie au travail »,

Entre :

L'Etat, représenté par Monsieur Pierre de Bousquet, Préfet de la région Haute-Normandie, Préfet de la Seine-Maritime,

La Région Haute-Normandie, représentée par Monsieur Alain Le Vern, Président du Conseil Régional de Haute-Normandie, dûment habilité par délibération du Conseil régional en date du 26 mars 2010,

La Caisse des Dépôts et Consignations de Haute-Normandie, représentée par Monsieur Pascal HOFFMANN Directeur Régional, dûment habilité à l'effet des présentes par un arrêté du Directeur général portant délégation de signature en date du 10 septembre 2012.

Préambule

L'égalité entre les femmes et les hommes est un principe que le gouvernement entend atteindre en mettant en œuvre des mesures adaptées. Elle est essentielle à l'efficacité et à la performance de notre économie et facteur de compétitivité et de croissance.

Si les données de l'INSEE indiquent pour l'année 2010, 36% de femmes au sein de la catégorie des entrepreneurs en France, la Haute-Normandie ne compte que 28 % de femmes créatrices ou repreneuses d'entreprise. Pourtant, un sondage IFOP mené en 2010 montre que le désir d'entrepreneuriat est quasiment le même chez les femmes que chez les hommes. Alors même que la création d'entreprise connaît une augmentation significative et que l'augmentation des besoins sociaux et la féminisation de certaines activités offrent les conditions d'une opportunité de création et reprise d'entreprises par les femmes, il importe d'aider les femmes à créer leur activité dans les meilleures conditions.

Le taux d'activité des femmes de 15 à 64 ans en Haute-Normandie est en constante évolution depuis les années 60, mais l'évolution du nombre d'emplois créés dans le cadre de la création/reprise d'activité par les femmes reste faible. Pourtant, les projets portés par des femmes connaissent le même taux de réussite et de pérennité que ceux des hommes. Ceci conduit à penser que la culture « entrepreneuriale » qui traditionnellement échoit aux hommes marque toujours les mentalités à la fois des femmes (autocensure) et des acteurs de l'accompagnement de projets (prescripteurs d'orientation professionnelle, financeurs).

Or, en Haute-Normandie, deux constats incitent à promouvoir particulièrement l'entrepreneuriat au féminin et à mobiliser les acteurs locaux : d'une part, compte tenu du nombre de femmes en recherche d'activité, une partie d'entre elles peut souhaiter évoluer professionnellement vers la création d'entreprise, et d'autre part, il existe un nombre important d'entreprises à reprendre ou de projets à développer.

Dispositif régional

Depuis 2011, la Direction régionale de la Caisse des Dépôts, la Délégation régionale aux droits des femmes et à l'égalité entre les hommes et les femmes et la Région Haute-Normandie se sont engagées pour développer la promotion de la création d'entreprise par les femmes en réunissant les réseaux associatifs et institutionnels pour élaborer un état des lieux de la création au féminin en Haute-Normandie.

Plusieurs comités de pilotage et techniques ont déjà permis aux partenaires de mieux se connaître, de mieux travailler ensemble et de développer leurs missions sur l'ensemble du territoire régional en mettant en place des actions conjointes et mutualisées aptes à créer un effet levier.

Dans le prolongement de l'Accord Cadre national entre l'Etat et la Caisse des Dépôts et Consignations du 6 février 2012, qui vise à favoriser l'entrepreneuriat par les femmes et la promotion des réseaux de créatrices, la Haute-Normandie a été choisie pour une expérimentation. Avec l'aide du cabinet conseil Plein Sens, un programme ciblé sur les besoins spécifiques identifiés en région a été défini, avec l'élaboration d'un Plan d'Actions Régional (PAR). La Région Haute-Normandie a été pleinement associée à l'expérimentation.

Développer la création d'entreprises par les femmes répond à divers enjeux :

1. Un enjeu pour l'égalité entre les femmes et les hommes et la mise en œuvre d'une véritable égalité professionnelle,
2. Un enjeu et une mesure d'efficacité économique : le travail des femmes est un facteur d'amélioration et de développement des performances économiques de nos territoires,
3. Un enjeu sociétal où les femmes et les hommes aspirent à trouver un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie familiale.

Ces enjeux nécessitent la mise en synergie et l'implication de tous les acteurs.

Aussi l'objectif des partenaires (Etat, Région Haute-Normandie, Caisse des dépôts) et des associations mobilisées par le PAR est de soutenir les femmes dans leur démarche entrepreneuriale, afin de faire progresser leur nombre dans un objectif partagé d'égalité professionnelle et de contribuer à la croissance et à la création d'emplois en Haute-Normandie.

Ceci exposé, il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : Objet de la convention

La convention a pour objet de définir les modalités du partenariat entre l'Etat – Délégation régionale aux droits des femmes et à l'égalité de Haute-Normandie, la Région Haute-Normandie et la Direction régionale de la Caisse des Dépôts, dans le cadre du projet de développement de l'entrepreneuriat féminin en Haute-Normandie.

Un Plan d'Actions Régional de promotion de l'entrepreneuriat féminin 2012 / 2014 (PAR) est élaboré suivant 4 actions, ci-dessous décrites.

A chaque action est associé un pilote, chargé d'assurer la mise en œuvre, le déroulement et la mise en place des éléments d'évaluation des différentes actions élaborées en concertation avec les différents réseaux intervenant en faveur de l'entrepreneuriat féminin en Haute-Normandie.

Action 1 : Améliorer la connaissance de la création et de la reprise d'entreprise par les femmes en disposant de statistiques fiables

Pilote : Délégation régionale aux droits des femmes et à l'égalité

Objectifs de l'action :

- Permettre la production de statistiques sur l'entrepreneuriat des femmes dans la région
- Connaître la part et les caractéristiques des femmes accompagnées par les acteurs de la création
- Disposer de données régionales sur l'entrepreneuriat féminin en Haute-Normandie. Ces données seront par ailleurs très utiles pour cibler les difficultés spécifiques ou ajuster les dispositifs.

Deux types de données sont à distinguer, d'une part celles sur la création d'entreprises par les femmes « global » et d'autre part, les données sur les femmes accompagnées dans leur parcours de création. En plus de la part des femmes créatrices / bénéficiaires, d'autres caractéristiques pourraient être renseignées, comme l'âge, le secteur d'activité, le

financement. L'analyse des données disponibles permettra d'évaluer la progression de la création d'entreprise par les femmes dans la région.

Engagements des partenaires : Délégation régionale aux droits des femmes et à l'égalité entre les femmes et les hommes (DRDFE), Chambre de commerce et d'industrie de Région Haute-Normandie et Chambres de commerce et d'industrie territoriales (CCI), Chambre régionale des métiers et de l'artisanat (CRMA) et Chambres des métiers et de l'artisanat (CMA), Chambres d'agriculture, URSSAF et acteurs de l'accompagnement.

- la CCI de Région, la CRMA et les Chambres d'agriculture ont été des acteurs stratégiques. En effet à chaque création, le ou la chef d'entreprise est amené à s'identifier auprès du réseau de ces structures (CCI, CMA). Les conditions de consolidation au niveau régional doivent être évaluées. Les données pourraient être disponibles début 2013 (selon la difficulté)
- Concernant les femmes bénéficiaires d'un accompagnement ou d'un financement spécifique, les acteurs intervenant dans les parcours de création tels que la Région Haute-Normandie, Pôle Emploi, les réseaux, les pépinières etc, seront chargés de renseigner les genres de leurs bénéficiaires. Il s'agira donc de recenser les acteurs qui le font déjà, de prescrire cet indicateur aux autres et d'organiser la collecte de ces données.

Les partenaires contribueront ainsi à l'amélioration de la connaissance de la création d'entreprise par les femmes.

Indicateurs de suivi :

- nombre de réunions organisées
- part des structures produisant des données « genrées »
- statistiques 2012 et 2013

Action 2 – Organiser un stand spécifique création/reprise d'entreprises par les femmes lors du salon « Esprit d'entreprendre en Normandie » et concevoir des outils de communication

Pilote : Direction régionale de la Caisse des dépôts

Objectifs de l'action :

- Offrir aux femmes présentes au salon un espace avec des informations adaptées (diffusion d'une plaquette)
- Promouvoir les dispositifs dédiés aux femmes et notamment le FGIF
- Mobiliser des femmes cheffes d'entreprises et valoriser leurs témoignages
- Mobiliser l'opinion publique et les acteurs de la création sur cette thématique.

Seuls 28 % des créateurs d'entreprises sont des femmes en région mais 57% des femmes jugent l'entrepreneuriat plus épanouissant que le salariat. Cependant, les femmes ne se positionnent pas « naturellement » sur la création d'entreprise ou la reprise. Cette forme de censure est la conséquence de multiples freins. En outre, lorsqu'ils existent, les dispositifs d'aide à la création dédiés aux femmes manquent de visibilité et/ou sont mal connus des créatrices mais aussi des acteurs de la création.

Engagements des partenaires : Direction régionale de la Caisse des Dépôts, Haute Normandie Active (HNA), AC Formation, ICRE BTP, CCI Eure, RECREE, DRDFE, Région Haute-Normandie, Association des femmes cheffes d'entreprises.

- Les partenaires organiseront un stand dédié à la création d'entreprise par des femmes lors du salon « Esprit d'entreprendre en Normandie » organisé par Rouen expo événements en partenariat avec la CCI de Rouen les 23 et 24 novembre 2012. Les partenaires se relaieront sur le stand afin d'offrir en continu toutes les informations utiles. Il s'agira de présenter des dispositifs d'accompagnement, généralistes et dédiés comme le FGIF, et des thèmes touchant a priori les femmes mais non spécifiquement « genrés » (la conciliation des temps de vie, la construction du réseau professionnel, la négociation avec les banquiers...) pour démystifier le processus de création.

Indicateurs de suivi :

- Nombres de femmes présentes sur le stand
- Nombre de témoignages, d'événements sur les femmes
- Couverture presse

Action 3 – Organiser un concours commun à toutes les femmes créatrices de la région

Pilote : Délégation régionale aux droits des femmes et à l'égalité

Objectifs de l'action

- Faire connaître et reconnaître les femmes créatrices/repreneuses et cheffes d'entreprises
- Favoriser le partage d'expérience et la mise en réseaux
- Soutenir financièrement des projets « remarquables » de créatrices en région.

Si de nombreux freins à la création et à la reprise d'entreprise existent, il faut montrer aux femmes et au grand public que « c'est possible » ! L'exemplarité est un levier pour faire tomber les craintes et les stéréotypes. L'organisation d'un concours participe à la fois à cette exemplarité mais aussi à la mise en réseaux de femmes créatrices. Elle doit également mobiliser les médias.

Il est à noter qu'à ce jour aucun concours ne vise à récompenser exclusivement les femmes en Haute-Normandie.

Engagements des partenaires : Délégation régionale aux droits des femmes et à l'égalité (DRDFE), Direction régionale de la Caisse des Dépôts, Région Haute-Normandie, Haute-Normandie Active (HNA), ADRESS, ADIE, Association des Femmes Cheffes d'Entreprise (FCE), Centre d'Information des Droits des Femmes et des Familles de Seine-Maritime (CIDFF 76), Chambres de commerce et d'industrie territoriales (CCI), Boutique de Gestion (BGE), ICRE BTP

- Pour mettre en valeur le parcours des femmes dans l'entrepreneuriat féminin, création d'un concours commun pour toutes les femmes récemment devenues cheffes d'entreprise dans la région, accompagnées ou non par des réseaux. Cette action devrait s'inscrire dans un dispositif national porté par le Ministère des droits des femmes et France Active qui récompensera les candidates issues de la remontée des lauréates de chaque région.

Co piloté par les partenaires (Caisse des Dépôts, Délégation régionale aux droits des femmes et à l'égalité, Région Haute-Normandie) le maître d'œuvre du concours sera l'association Haute-Normandie Active (HNA). Les autres partenaires engagés dans le concours seront associés à l'occasion de comités techniques réguliers.

Indicateurs de suivi :

- Nombre de dossiers de candidatures envoyés
- Nombre de dossiers déposés
- Nombre de personnes présentes à la remise des Prix
- Couverture Presse

Action 4 : Sensibiliser les différents acteurs de la création

Pilote : Région Haute-Normandie

Objectifs de l'action

- Informer et mobiliser les prescripteurs et les acteurs de la création sur les problématiques de l'entrepreneuriat féminin

Les femmes semblent être plus demandeuses et consommatrices de services d'accompagnement et pourtant trop peu de femmes sont accompagnées par les acteurs de la création dans leur parcours.

Les prescripteurs et conseillers ne sont pas toujours sensibilisés aux problématiques de l'entrepreneuriat féminin et aux besoins des femmes, et informés des dispositifs existants (FGIF).

En complément au développement d'une offre spécifique, il faut s'assurer auparavant de l'accès des femmes aux dispositifs de droit commun. Il s'agit ici de toucher tous les acteurs qui reçoivent les femmes à un moment ou à un autre de leurs parcours, tels que Pôle Emploi, Missions Locales, réseaux, financeurs, banquiers...

Engagements des partenaires : Région Haute-Normandie, Délégation régionale aux droits des femmes et à l'égalité, Direction régionale de la Caisse des Dépôts, CIDFF, APEC, réseaux consulaires, réseaux d'accompagnement, RECREE, Pôle Emploi, Missions locales, clubs de créatrices, CDJ, MEDEF, prestataires formation du PRDF.

- Mise en place de modules de sensibilisation /formation pour les prescripteurs et les acteurs de la création.
- Réunions de sensibilisation des prestataires de la Région Haute-Normandie dans le cadre des marchés publics de diagnostic création-reprise et d'accompagnement des créateurs/repreneurs.
- Prise en compte de la thématique dans les cahiers des charges des marchés publics de la Région Haute-Normandie

Indicateurs de suivi :

- Nombre de réunions d'information des prestataires de la Région
- Nombre de prestataires présents à chaque réunion
- Nombre de modules de sensibilisation
- Nombre de stagiaires inscrits aux modules de sensibilisation

ARTICLE 2 : Gouvernance du partenariat

*Convention pluriannuelle de partenariat
pour la promotion de l'entrepreneuriat féminin en Haute-Normandie. 2012-2014*

Pour la mise en œuvre de la convention, les partenaires (Délégation régionale aux droits des femmes et à l'égalité, Direction régionale de la Caisse des Dépôts, Région Haute-Normandie) mettent en place une instance de concertation, dénommée le « comité de pilotage ». Il sera réuni à leur initiative conjointe une fois par an pour dresser le bilan de l'avancée des 4 actions ci-dessus citées.

Des comités techniques par action seront organisés à l'initiative des pilotes des actions, et se réuniront en tant que de besoin afin d'atteindre les objectifs ciblés.

L'évaluation annuelle s'appuiera sur les données recueillies par indicateurs de suivi pour chaque action.

ARTICLE 3 : Durée de la convention

Le PAR couvre la période 2012/2014.

La présente convention entre en vigueur à compter de sa date de signature par les partenaires et prendra fin au 31 décembre 2014.

ARTICLE 4 : Budget prévisionnel

Le coût total des actions du PAR sur la durée de la convention (3 ans) est estimé à 58 000 €.

Un plan de financement par action détaillera les contributions financières de l'Etat *, de la Région Haute-Normandie** et de la Caisse des Dépôts***.

**Les contributions financières de l'Etat ne seront applicables que sous réserve de l'inscription des crédits en loi de finances en 2013 et 2014 pour la Délégation régionale aux droits des femmes et à l'égalité entre les femmes et les hommes.*

***La participation financière de la Région Haute-Normandie sera soumise à la Commission Permanente sur la base d'un budget prévisionnel détaillé.*

****La participation de la Caisse des Dépôts sera soumise à l'accord de son Comité d'Engagement*

ARTICLE 5 : Evaluation

Le PAR fera l'objet d'une évaluation annuelle par les partenaires au cours d'un comité de pilotage, en décembre 2013 et en décembre 2014.

ARTICLE 6 : Modalités de mise en oeuvre

Les modalités de mise en œuvre des présentes dont l'objet est visé à l'article 1 seront déclinées sous la forme de conventions d'applications annuelles.

**SIGNATURE DE LA CONVENTION PLURIANNUELLE DE
PARTENARIAT POUR LA PROMOTION
DE L' ENTREPRENEURIAT FEMININ
EN HAUTE-NORMANDIE
2012 / 2014**

Fait à Rouen, le 23 novembre 2012 :

En trois exemplaires

**Le Préfet de la région
Haute-Normandie
Monsieur Pierre de Bousquet**

**Le Président du Conseil Régional
de Haute-Normandie
Monsieur Alain Le Vern**

**Le Directeur Régional de la
Caisse des Dépôts
Monsieur Pascal Hoffmann**